



Résumé des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 21 mai 2017

Auteurs: Anke Tresch, Florence Lebert, Laura Scaperrotta et Lukas Lauener, FORS, en collaboration avec Thomas Milic, ZDA, Georg Lutz et Oliver Lipps, FORS

Lausanne et Aarau, le 6 juillet 2017

Loi sur l'énergie : Oui à la sortie du nucléaire et à la protection de l'environnement

L'acceptation de la loi sur l'énergie peut être interprétée comme un oui à la sortie du nucléaire et à la protection de l'environnement. Parmi les partisans, c'est le rejet de l'énergie nucléaire et les motivations écologiques qui ont déterminé le vote. Du côté des opposants, les coûts et les craintes en matière d'approvisionnement énergétique étaient les principaux motifs du non. Ces derniers n'ont cependant pas eu un grand impact du côté des partisans. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation du 21 mai 2017 menée auprès de 1518 votantes et votants. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par l'institut national de recherche en sciences sociales (FORS), le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut de sondage LINK.

Les doutes à l'égard du nucléaire et le souci de préservation de l'environnement ont entraîné l'acceptation de la loi sur l'énergie le 21 mai 2017. Depuis l'accident nucléaire à Fukushima au Japon, l'énergie nucléaire est largement désapprouvée en Suisse : environ trois quarts des votantes et votants se sont prononcés en faveur d'une Suisse sans énergie nucléaire. Alors que le calendrier fixé par l'initiative populaire « Sortir du nucléaire » a été la principale raison de son échec en votation populaire en novembre 2016, 78% des votantes et votants se sont déclarées convaincues de la faisabilité de la sortie du nucléaire d'ici 2050, dans le délai visé par la loi sur l'énergie. Ces personnes ont accepté la loi à la majorité des deux tiers.

38% des personnes ayant voté *oui* ont cité leur volonté de sortir du nucléaire et les divers doutes à l'égard de l'énergie atomique (p.ex. préoccupations en matière de sécurité, déchets nucléaires) comme principaux motifs de leur approbation de la loi sur l'énergie. Pour un autre tiers des partisans, les considérations écologiques ont été déterminantes, parmi elles la promotion des énergies renouvelables. Concernant les adversaires, la peur de coûts supplémentaires et les difficultés d'approvisionnement ont été les principaux motifs. Les conséquences sur l'emploi et pour l'économie ont été secondaires pour les votantes et votants, bien que ces aspects aient été mis en avant par les deux camps durant la campagne.

De manière générale, les votantes et votants ont accordé une grande importance à la loi sur l'énergie. Cette importance a été la plus élevée dans les rangs de la gauche et des Verts, qui ont aussi éprouvé moins de difficultés à se forger une opinion. En revanche, les sympathisantes et sympathisants de la droite ont accordé une moins grande importance au scrutin. Les personnes proches de l'UDC qui lui ont non seulement prêté la moindre importance, ont également été moins nombreuses à se rendre aux urnes. La gauche et les Verts ont largement plébiscité la loi sur l'énergie, alors que les personnes proches de l'UDC l'ont clairement rejetée. Du côté du PLR, les sympathisantes et sympathisants ont été divisés en deux camps de même taille. Avec un taux d'acceptation de 63%, les personnes se sentant proches du PDC, ainsi que celles ne se sentant proches d'aucun parti se sont exprimées clairement en faveur de la loi sur l'énergie.

Citation : Anke Tresch, Florence Lebert, Laura Scaperrotta et Lukas Lauener (2017). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 21 mai 2017*. FORS, ZDA, LINK: Lausanne/Aarau/Lucerne.

Retrouvez tous les rapports VOTO sur : www.voto.swiss.

Objet soumis au vote

Lors de la votation du 21 mai 2017, le peuple suisse s'est prononcé sur la révision de la loi sur l'énergie. Ce premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 a été accepté à 58.2% de oui.